NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023

I. La section de fonctionnement

LES DEPENSES PREVISIONNELLES

DEPENSES	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
O11 Charges à caractère général	2 281 329,21 €	2 415 595,91 €	2 970 665,82 €	2 641 974,39 €	2 999 276,00 €
O12 Charges de personnel	3 447 218,71 €	3 656 097,72 €	3 859 500,00 €	3 830 307,03 €	3 990 000,00 €
65 Charges de gestion courante	886 338,65 €	1 028 755,38 €	1 078 648,00 €	1 057 478,89 €	992 726,20 €
O14 Atténuation de produit	1 197 261,37 €	1 167 619,64 €	1 259 290,00 €	1 200 560,23 €	1 167 874,00 €
66 Charges financières	44 805,34 €	39 472,57 €	38 032,17 €	38 032,17 €	71 950,00 €
67 Charges exceptionnelles	9 178,25 €	5 845,45 €	25 330,00 €	15 386,17 €	9 924,00 €
68-6878 Provisions semi budgétaire	81 000,00 €	0,00€	16 980,00 €	16 980,00 €	365,00 €
022-DEPENSES IMPREVUES	0,00€	0,00€	9 917,83 €	0,00€	20 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	7 947 131,53 €	8 313 386,67 €	9 258 363,82 €	8 800 718,88 €	9 252 115,20 €
6521-Subvention équilibre budget annexe ZAE Foncière	0,00€	0,00€	30 000,00 €	29 941,22 €	0,00€
042- Amortissements / cessions	432 149,03 €	399 759,85 €	322 007,00 €	321 970,44 €	410 723,00 €
O23 Virement section investissement	0,00€	0,00€	1 618 518,00 €	0,00€	1 243 122,36 €
TOTAL GENERAL	8 379 280,56 €	8 713 146,52 €	11 228 888,82 €	9 152 630,54 €	10 905 960,56 €

Chapitre 011 Charges à caractère général d'un montant de 2 999 276 € (+13,52 % par rapport au CA 2022):

A noter que l'ensemble des services intercommunaux a réduit ses dépenses (hors énergie et fluide) d'au moins 5 %.

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 236 743 € liés à la hausse des prix de l'énergie (gaz, fioul et surtout électricité) ;
- + 15 365 € liés à une prévision de location de films plus importante au cinéma Rio (reprise d'activités complète);
- + 7 500 € pour des actions de médiations à la médiathèque (subventions 20 000 € perçues en 2022);
- + 20 626 € liés à la nouvelle exposition et aux 50 ans du musée de la lutherie et de l'archèterie (subventionné à hauteur de 70%)
- + 9 384 € d'eau et de produits de traitement pour la piscine intercommunale ;
- +10 000 € liés au projet d'élaboration d'un programme d'actions en faveur de la jeunesse pendant les vacances scolaires (subventionné à hauteur de 60%)
- + 62 122 € liés au service de collecte des ordures ménagères et déchèterie (traitement, transport, cotisations EVODIA et SICOTRAL)
- + 17 306 € liés au SARE (conseil en habitat pour les particuliers);
- + 14 998 € d'honoraire de la CCI pour la mise en place d'un club d'entrepreneurs (subventionné à hauteur de 90%) ;
- - 7 239 € liés à la production que d'un seul bulletin intercommunal dans l'année ;
- - 35 134 € liés à l'optimisation des fréquences de collecte des ordures ménagères (carburant et entretien du matériel roulant)
- - 6 229 € de travaux de voirie sur la zone économique Cotonnière I à Poussay ;

Chapitre 012 Frais de Personnel d'un montant de 3 990 000 € (+4,17 % par rapport au CA 2022)

Ces dépenses sont constituées des frais de personnel des agents titulaires, non titulaires et des remboursements des mises à disposition de personnels.

Page 1/9 CCMD M.SCHICKEL 30/03/23

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 36 000 € pour le poste de chargé de mission Environnement (aidé à 70% par L'ADEME) 4 mois en 2022 :
- + 33 800 € pour le poste de conseiller numérique (aidé à 100% par l'Etat) 2 mois en 2022 ;
- + 36 000 € suite aux « tuilages » du poste de responsable du service des ressources humaines (départ à la retraite) et de responsable du service finances (longue maladie) ;
- + 18 500 € pour les postes de chargé de coordination CTG (aidé à 70% par la CAF) ;
- + 81 600 € liés au dégel du point d'indice (année complète) et au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- - 32 600 € liés à une réorganisation de poste suite à la modification des fréquences de collecte des ordures ménagères ;
- - 9 000 € du fait de réduction d'heures de ménages dans certains services.

Chapitre 65 Charges de gestion courante d'un montant de 992 226,20 € (-6, 12 % par rapport au CA 2022)

Ces dépenses sont principalement constituées par les subventions aux associations, les contributions aux structures partenaires, les participations communales pour la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires versées au budget annexe assainissement (173 501 € TTC) et les indemnités et formations des élus (133 600€).

Les principales évolutions qui expliquent cette baisse sont les suivantes :

- + 10 000 € de subvention au Symposium de Sculpture ;
- + 10 461 € de cotisation au SCoT;
- + 7 324 € de cotisation à l'EPTB;
- + 8 488 € de cotisation à l'agence de développement économique des Vosges ;
- - 4 676 € d'indemnités pour les élus ;
- 96 261 € de subventions aux 3 crèches du fait de la mise en place de la CTG;

Chapitre 014 Atténuation de produit d'un montant de 1 167 874€ (-2,72% par rapport au CA 2022)

Ces dépenses sont constituées par le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR = 195 274 €), les Attributions de Compensation (AC) versées aux communes (969 000 €).

Chapitre 66 Charges Financières d'un montant de 71 950 € (+89,18 % par rapport au CA 2022)

Ces dépenses sont constituées par le remboursement des intérêts des emprunts. Ce poste augmente du fait du nouvel emprunt d'I M € contracté en décembre 2022.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles d'un montant de 9 924 €

Ces dépenses sont constituées par des annulations diverses de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 Provisions d'un montant de 365 €

Ces dépenses sont constituées par des provisions pour risques et créances douteuses (inscription budgétaire obligatoire).

Chapitre 022 Dépenses imprévues de 20 000 €

TOTAL DES DEPENSES REELLES prévisionnelles 2023 : 9 252 115,20 euros

Chapitre 042 Amortissements d'un montant de 410 723 €

Chapitre 042 Virement à la section d'investissement de 1 243 122,36 €

Article 6521 Subvention d'équilibre au budget ZAE de 0 €

(Aéropôle - Ancienne cotonnière 2 à Poussay)

Soit un TOTAL des dépenses prévisionnelles de Fonctionnement 2023 de 10 905 960.56 euros

(=9 252 115,20 € + 410 723 € + 1 243 122,36 €)

Page 2/9 CCMD M.SCHICKEL 30/03/23

LES RECETTES PREVISIONNELLES

RECETTES	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
70 Produit des services du					
domaine	822 713,67 €	846 858,12 €	1 509 358,00 €	1 139 040,61 €	1 413 798,72 €
73 Impôts et taxes	5 427 212,78 €	5 340 211,33 €	5 581 353,00 €	5 704 675,25 €	5 974 691,00 €
74 Dotations et participations	2 320 954,36 €	2 481 737,12 €	2 379 370,00 €	2 417 010,25 €	2 356 295,49 €
75 Autres produits gestion courante	51 079,82€	141 468,15 €	57 176,00€	56 430,07 €	63 584,40 €
77 Produits exceptionnels	108 269,73 €	80 014,87 €	30 156,00 €	33 250,96 €	18 628,00 €
78-7815-Reprise provision semi budgétaire	7 993,74 €	73 056,14 €	16 980,00 €	14 156,13 €	365,00 €
O13 Atténuation de charges	206 124,98 €	301 356,94 €	358 600,00 €	426 976,10 €	370 700,00 €
76 Produits financiers		0,66 €	0,00€	0,06€	
TOTAL RECETTES REELLES	8 944 349,08 €	9 264 703,33 €	9 932 993,00 €	9 791 539,43 €	10 198 062,61 €
O42 -777 quote part des subventions transférées	121 471,58 €	109 929,75 €	121 083,00 €	121 082,75€	136 937,00 €
Excédent : 002	2 757 076,88 €	2 856 041,53 €	3 090 199,73 €	3 090 199,73 €	3 267 158,02 €
TOTAL GENERAL	11 822 897,54 €	12 230 674,61 €	13 144 275,73 €	13 002 821,91 €	13 602 157,63 €

Chapitre 70 Produits des services du domaine d'un montant de 1 413 798,72 € (+24,12% par rapport au CA 2022)

Ces recettes sont principalement constituées des recettes des équipements culturels (172 000 € au lieu de 220 000 € en moyenne les années avant COVID, - I I 019 € par rapport à 2022) et sportifs (essentiellement la Piscine : I52 400 €, - 4 730 € par rapport à 2022), des recettes du service ordures ménagères (redevances et autres produits : I 056 000 €). A noter une recette exceptionnelle de 435 974 € de redevances d'enlèvement des ordures ménagères, du fait de la non-facturation du SICOTRAL en 2022.

Chapitre 73 Impôts et Taxes d'un montant de 5 974 691 € (+4,73 % par rapport au CA 2022)

Ces recettes sont principalement constituées des impôts locaux (1 839 818 €), de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (1 292 064 €), d'une fraction de TVA de l'Etat au titre de la compensation de la Taxe d'Habitation supprimée (968 809 €), d'une fraction de TVA au titre de la compensation de la CVAE supprimée (449 000 €), de la taxe GEMAPI (200 000€) de la taxe de séjour (20 000 €), du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC : 350 000€) et de l'attribution de compensation versée par la commune de Mirecourt au titre des transferts de charges et des services communs (855 000 €).

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 47 025 € de fraction de TVA au titre de la compensation de la Taxe d'Habitation supprimée ;
- + 39 438 € de taxes foncières du fait de la revalorisation des bases d'imposition ;
- + 80 840 € de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) du fait de la revalorisation des bases d'imposition ;
- + 56 367 € de cotisation foncière des entreprises (CFE) du fait de la revalorisation des bases d'imposition ;
- + 4 740 € d'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux);
- + 78 674 € d'attribution de compensation versée par la commune de Mirecourt au titre des transferts de charges et des services communs ;
- - 10 003 € de fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) ;
- - 15 558 € de taxe de séjour ;

<u>Chapitre 74 Dotations, Subventions et Participations d'un montant de 2 356 295,49 € (-2,51 % par rapport au CA 2022)</u>

Ces recettes sont principalement constituées par la dotation globale de fonctionnement (1 142 100 €), la compensation de l'Etat du fait de la mesure de diminution de moitié des taxes foncières des établissements industriels (428 703€) et d'autres compensations, subventions et participations diverses.

Page 3/9 CCMD M.SCHICKEL 30/03/23

Les principales évolutions qui expliquent cette baisse sont les suivantes :

- + 35 835 € de compensation de l'Etat du fait de la mesure de diminution de moitié des taxes foncières des établissements industriels (réduction de moitié de la valeur locatives);
- + 44 547 € d'aides de la CAF pour les dispositifs de soutien à la parentalité et RAM;
- + 9 923 € d'aide de LEADER pour la mise en place d'un club d'entrepreneurs ;
- + 59 800 € de subventions pour la nouvelle exposition et les 50 ans du musée de la lutherie et de l'archèterie ;
- - 4 | | | € de dotation globale de fonctionnement ;
- - 25 049 € d'aide de l'ADEME sur le poste d'ambassadeur mobilité ;
- - 7 000 € d'aide à la réalisation du Document Unique de Prévention des Risques Professionnels ;
- - 75 844 € de subventions de la CAF pour la gestion des 3 crèches intercommunales ;
- - 38 972 € d'aide de l'Etat au titre de la mise en place du logiciel de dématérialisation des autorisations d'urbanisme versée en 2021 ;
- - 54 400 € de soutien au tri des déchets ;
- - 6 300 € d'aide de LEADER pour l'acquisition de composteurs ;

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante d'un montant de 65 584 € (+12,68% par rapport au CA 2022)

Ces recettes sont principalement constituées par le reversement des agents de leur participation aux tickets restaurants (38 500 €), par les revenus des locations (10 567 €), par un versement exceptionnel de 14 517 € d'excédent de fonctionnement du budget annexe ZAE.

Chapitre 77 Produits exceptionnels d'un montant de 18 628 €

Ces recettes sont principalement constituées par des annulations de mandats sur exercices antérieurs, d'admission en non valeur de créances, ainsi que des produits exceptionnels divers (remboursements d'assurances, etc.),

A noter que ces recettes sont variables d'une année à l'autre, notamment en fonction des cessions de parcelles et des remboursements d'assurances.

Chapitre 78 Reprise sur provisions d'un montant de 365 €

Ces recettes sont constituées par les reprises sur provisions pour risques et créances douteuses.

Chapitre 013 Atténuations de charges d'un montant de 349 700 € (-18,10 % par rapport au CA 2022)

Ces recettes sont principalement constituées par les remboursements des communes des mises à disposition de personnels (secrétaires de mairies = 119 400 € / autres = 14 500 €), par les remboursements des assurances des arrêts maladies et accidents de travail des agents (27 100 €) et par les subventions sur certains emplois :

- participation financière du CD88 pour les Maisons France Service : 82 800 €
- participation de l'Etat au poste de conseiller numérique : 25 000 €
- participation de la Région pour la gestion des accompagnateurs scolaires : 48 000 €
- participation de l'Etat au poste de chargé de mission bâti dégradé : 9 400 €
- participation de l'Ademe au poste de chargé de mission environnement : 30 000 €
- participation de l'Ademe au poste de chargé de mission vélo : 14 500 €

Ces recettes sont variables d'une année à l'autre.

TOTAL DES RECETTES prévisionnelles REELLES 2023 : 10 198 062,61 euros

Soit un excédent prévisionnel des opérations réelles de 946 447,41 euros

(recettes réelles - dépenses réelles)

Chapitre 042 Amortissements des subventions d'un montant de 136 937 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en dépenses d'investissement au chapitre 040.

Chapitre 002 Excédent N-I de 3 267 158,02 €

Page 4/9 CCMD M.SCHICKEL 30/03/23

Soit un TOTAL des recettes prévisionnelles de Fonctionnement 2023 de 13 602 157,63 euros

 $(=10\ 198\ 062,61\ \ \ \ \ +\ 136\ 937\ \ \ \ \ +\ 3\ 267\ 158,02\ \ \ \ \ \)$

2. Niveau d'épargne du BUDGET PRINCIPAL

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Epargne de							
gestion	695 757,60 €	1 200 736,94 €	1 122 148,75 €	1 042 022,88 €	990 789,23 €	1 028 852,72 €	1 017 897,41 €
Epargne brute	657 879,86 €	1 169 180,75 €	1 072 786,10 €	997 217,54 €	951 316,66 €	990 820,55 €	945 947,41 €
Epargne							
nette	374 607,44 €	881 051,45 €	705 115,15 €	645 256,31 €	598 354,56 €	638 038,06 €	543 502,41 €
Epargne							
nette							
corrigée	490 007,44 €	522 320,45 €	705 115,15 €	645 256,31 €	598 354,56 €	491 038,06 €	107 528,41 €

- <u>L'épargne de gestion</u> correspond à la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.
- <u>L'épargne brute</u> correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.
- <u>L'épargne nette</u> correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette et des charges pluriannuelles de nos chaudières.
- L'épargne nette corrigée correspond à l'épargne nette diminuée de la recette exceptionnelle de 435 974€
 de redevances d'enlèvement des ordures ménagères, du fait de la non-facturation du
 SICOTRAL en 2022.

Page 5/9

CCMD M SCHICKEL 30/03/23

3. La section d'investissement

LES DEPENSES

DEPENSES	BP 2023
16 Emprunts	323 945,00 €
165-711/712 Dépôts et cautionnement	1 000,00 €
O20 dépenses imprévues	50 000,00 €
20-21-23 : DEPENSES INVESTISSEMENT PAR OP	5 688 296,28 €
OP 21- CHARGE PLURIANNUELLE CHAUDIERES IDEX	78 500,00 €
SUB EQUILIBRE ZAE (27638)	0,00€
TOTAL DEPENSES REELLES	6 141 741,28 €
O40 -139 Subvention d'équipement	136 937,00 €
DEFICIT INV N-1	455 659,93 €
TOTAL GENERAL	6 734 338,21 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes d'un montant de 323 945 €

Ces dépenses sont constituées par le remboursement en capital des emprunts.

Chapitre 020 Dépenses imprévues de 50 000 €

Chapitres 20-21-23 Dépenses d'investissements par opérations d'un montant de 5 688 296,28 € (dont 2 145 292,56 € de restes à réaliser)

Ces dépenses sont principalement constituées par :

- 48 000 € d'étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une OPAH ;
- 9 542,60 € d'aides aux particuliers dans le cadre du PIG « habiter mieux » ;
- 30 000 € pour les travaux des sentiers de Bouxurulles, Jorxey, Avillers, Ville-sur-Illon, Pierrefitte ;
- I 883 576,17 € pour les travaux sur les équipements sportifs (dont 41 600 € de matériels, I 587 I12,17 € pour la rénovation des Tennis, I83 864 € pour le terrain de football synthétique de Mirecourt, 40 000 € pour l'étude du terrain de football synthétique de Dompaire, I I 000 € pour les tribunes du terrain de football de Dompaire et 20 000 € pour l'étude de la rénovation de la piste d'athlétisme de Mirecourt) ;
- 2 539 776,31 € pour les travaux et la maîtrise d'œuvre de la rénovation de l'école d'Oëlleville et la création de son restaurant scolaire ;
- 16 000 € d'étude d'autoconsommation électrique ;
- 24 834 € d'achat de mobiliers, de logiciels et matériel informatique ;
- 90 960 € pour le service de collecte des ordures ménagères et déchèteries (dont 10 000 € pour les travaux d'assainissement du quai de transit des déchets,18 960 € de logiciel et de matériel informatique, 62 000 € d'équipements);
- 198 236 € pour les travaux sur les équipements culturels (dont 35 236 € pour le hangar de la couveuse à destination des luthiers, 62 000 € d'étude de programmation des musées, 96 000 € de travaux de restructuration de la médiathèque, 5 000 € pour un radiateur pour le Musée) ;
- 50 488,24 € d'équipements culturels (dont 25 000 € d'achat d'instruments, 3 000€ pour le site internet du musée de la Lutherie et 20 988 € pour le projet de micro-folie) ;
- 30 000 € de mise aux normes sécurité du cinéma Rio ;
- 26 000 € pour les crèches (6 000 € pour le calorifugeage de la pompe à chaleur à Madegney et 20 000€ pour l'ascenseur et des travaux de mise en sécurité à Ville sur Illon);
- 16 560 € pour la réalisation du schéma cyclable ;
- 7 000 € pour l'achat d'un vélo cargo électrique ;
- 30 409,76 € pour l'achat d'un véhicule électrique ;
- 15 000 € d'audit pour la labélisation Climat Air Energie ;
- 30 608 € pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur à Mirecourt ;
- 10 000 € de travaux sur les zones économiques ;
- 87 930,20 € de rénovation de l'éclairage public de l'Aéropôle Sud Lorraine ;

Page 6/9 CCMD M.SCHICKEL 30/03/23

- 6 000 € de signalétique économique ;
- 50 000 € d'aides à l'immobilier d'entreprises ;
- 212 780 € de participation à la Région liée à l'opération LOSANGE de raccordement au Très Haut Débit des communes du territoire ;
- 47 520 € d'étude de transfert de la compétence eau potable ;
- 128 075 € de fonds de concours pour les projets d'investissements des communes de la CCMD;
- 2 000 € d'extincteurs ;
- 7 000 € pour une porte sécurisée pour la Maison France Service de Mirecourt ;
- 90 000 € pour le remplacement de la pompe à chaleur du Pôle intercommunal de Dompaire.

Auquel il faut ajouter **78 500** € de charges pluriannuelles pour l'ensemble des installations thermiques de la CCMD (parc des chaudières, etc.) (opération 21).

TOTAL DES DEPENSES prévisionnelles REELLES 2023 : 6 141 741,28 euros

Chapitre 040 Subventions d'équipements d'un montant de 136 937 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en recettes de fonctionnement au chapitre 040.

Soit un TOTAL des dépenses prévisionnelles d'investissement 2023 de 6 734 338,21 euros

=

Dépenses réelles de 6 141 741,28 euros

+

Opérations d'ordres de 136 937 euros

+

Déficit d'investissement N-I de 455 659,93 €

LES RECETTES

RECETTES PREVISIONNELLES	BP 2023		
1068 excédent de fonctionnement capitalisé	583 033,35 €		
10 FCTVA (10222-01)	344 349,34 €		
10226 TAXE AMENAGEMENT	7 400,00 €		
13-Subventions investissement	4 029 712,52 €		
16-Emprunt	0,00€		
OPFI-27 Immo finançières	115 997,64 €		
TOTAL RECETTES REELLES	5 080 492,85 €		
O40 - 28 Amortissement des biens/cessions	410 723,00 €		
EXCEDENT INV N-1	0,00€		
O21 Virement section Fonc.	1 243 122,36 €		
TOTAL GENERAL	6 734 338,21 €		

Chapitre 1068 Excédents de fonctionnement capitalisé d'un montant de 583 033,35 €

Chapitre 10 Dotations et fonds divers d'un montant de 344 349,34 €

Ces recettes sont constituées par le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

Article 10226 Taxe d'aménagement des zones d'activités économique de 7 400 €

Page 7/9 CCMD M.SCHICKEL 30/03/23

Chapitre 13 Subventions d'investissement d'un montant de 4 029 712,52 € (dont 1 779 069,85 € de restes à réaliser)

Ces recettes sont principalement constituées par :

- 26 000 € de subventions pour l'étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une OPAH ;
- 36 333,40 € de subventions pour les aides aux particuliers dans le cadre du programme d'intérêt général PIG « habiter mieux » ;
- 27 000 € de subventions pour les travaux des sentiers de Bouxurulles, Jorxey, Avillers, Ville-sur-Illon, Pierrefitte :
- I 682 464 € de subventions pour les travaux sur les équipements sportifs (dont 674 436 € pour terrain de football synthétique de Mirecourt et I 008 028 € pour la rénovation des Tennis);
- I 710 000 € de subventions pour les travaux et la maîtrise d'œuvre de la rénovation de l'école d'Oëlleville et la création de son restaurant scolaire ;
- 9 082,50 € de subventions pour l'étude d'autoconsommation électrique ;
- 5 101,92 € de subventions pour l'acquisition de logiciels ;
- 31 769,80 € de subventions pour les travaux d'aménagement du quai de transit ;
- I16 000 € de subventions pour les travaux sur les équipements culturels (dont 24 000 € pour le hangar de la couveuse à destination des luthiers, 30 000 € pour l'étude de programmation des musées, 56 000 € pour les travaux de restructuration de la médiathèque);
- 4 300 € de subventions pour l'achat d'instruments ;
- 21 280 € de subventions pour le projet de micro-folie ;
- 39 000 € de subventions pour le schéma cyclable ;
- 24 300 € de subventions pour l'achat de vélo électriques ;
- 15 000 € de subventions pour l'achat d'un véhicule électrique ;
- 8 000 € de subventions pour l'audit de labélisation Climat Air Energie ;
- 9 552 € de subventions pour l'étude du réseau de chaleur ;
- 55 000 € de subventions pour la rénovation de l'éclairage public de l'Aéropôle Sud Lorraine ;
- 6 777,58 € de subventions pour les aides aux artisans et commerçants dans le cadre de l'opération OCMR FISAC ;
- 174 450,38 € de subventions pour l'opération LOSANGE de raccordement au Très Haut Débit des communes du territoire ;
- 27 720 € de subventions pour l'étude de transfert de la compétence eau potable.

Opérations financières d'un montant de 115 997,64 €

14 500,15 € de remboursement d'aides COVID aux entreprises de la Région.

101 497,49 € de versement exceptionnel d'excédent d'investissement du budget annexe ZAE.

TOTAL DES RECETTES prévisionnelles REELLES 2023 : 5 080 492,85 euros

Chapitre 040 Amortissements des biens et des opérations de cessions de 410 723 €

Ces opérations d'ordres s'équilibrent en dépense de fonctionnement au chapitre 042.

Chapitre 02 | Virement de la section de Fonctionnement | 243 | 122,36 €

Soit un TOTAL des recettes prévisionnelle d'investissement 2023 de 6 734 338,21 euros

=

Recettes réelles de 5 080 492.85 euros

+

Opérations d'ordres de 410 723 euros

+

Virement de la section de Fonctionnement I 243 I22,36 €

Page 8/9 CCMD M.SCHICKEL 30/03/23

4. La dette du BUDGET PRINCIPAL

Emprunt	MONTANT DU PRET	DUREE	PERIODE	Taux	CAPITAL	INTERETS	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2023
Achat ECB Poussay	280 000,00 €	12,5 ANS	du 1/4/2012 au 1/7/2024	Euribor 3 mois 1.051%	24 324,06 €	845,14 €	10 863,03 €
Bâtiment OM, crèche Ptits Diables, FC camping car	I 720 000,00 €	15 ANS	du 1/09/2013 au 1/06/2028	Euribor 3 mois 1.051%	137 291,39 €	12 987,77 €	244 628,88 €
Aire GDV	300 000,00 €	20 ANS	du 25/10/2009 au 25/07/2029	4,39%-TX FIXE	15 000,00 €	19 197,94 €	86 250,00 €
Bâtiment Dompaire	175 625,00 €	20 ANS	du 5/12/2010 au 5/09/2030	2,51%-TX FIXE	9 309,54 €	11 195,92 €	69 318,28 €
Prêt compl. Bâtiment Dompaire	354 775,00 €	20 ANS	du 1/2/2011 au 1/11/2030	3,46%-TX FIXE	18 957,98 €	24 652,28 €	146 980,89 €
Piscine interco	1 500 000,00 €	20 ANS	du 31/03/2019 au 31/12/2038	I,44%-TX FIXE	69 061,53 €	86 451,68 €	I 164 408,72 €
Ecole et cantine Oelleville	1 000 000,00 €	20 ANS	du 31/03/2023 au 31/12/2042		50 000,00 €	79 928,13 €	950 000,00 €
TOTAL GENERAL	5 330 400.00 €				323 944,50 €	72 929,81 €	2 672 449,80 €

Capital restant dû au 31/12/2023 : 2 672 449,80 €

La capacité de désendettement (=encours de dette / épargne brute) serait de 2.83 années.

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

5. Niveau des taux d'imposition de l'année 2023

- taxe d'habitation : 4,98 % (figée de 2020 à 2022, le taux de TH est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans).
- taxe sur le foncier bâti : 3,72 % ;
- taxe sur le foncier non bâti : 3.84 % ;
- cotisation foncière des entreprises unique : **28,29** % (taux cible de convergence, calculé à partir de la moyenne pondérée des taux de CFE des communes membres de la CCMD) ;
- taxe GEMAPI: 200 000 €;
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 13,30 %. Ce taux ne concerne pas le territoire des 32 communes incluses dans le périmètre du SICOTRAL.